

# CONSEIL MUNICIPAL DE MARQUETTE EN OSTREVANT

=====

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2014  
à 18 h 30**

=====

L'an deux mille quatorze, le vendredi douze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**Etaient Présents** : MM. TONDEUR Jean-Marie, BARANSKI Claude, DELFORGE Marie-Christine, JOCHIMSKI Yannick, POULAIN Jean-Paul, GARIN Christian, CARPENTIER Brigitte, DUBOIS Jean-Yves, SCHOLAERT Myriam, DEVERT Anne-Marie, WAVRANT Marielle, SAUVAGE Daniel, ROBAS Chantal.

**Absents Excusés** : MARECHAL Jean-Maurice, VALANSOMME Roger, DUFOUR Magaly, LEGROS Agnès, SECRET Emilie, RENAULT Denis (procuration à M. SAUVAGE Daniel).

## **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15. Madame WAVRANT Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2014 a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal, il est adopté à l'unanimité.

## **1/ MODIFICATION BUDGETAIRE N° 3 :**

## **2/ DESIGNATION DE TROIS PROPRIETAIRES DE PARCELLES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE L'AFIR DE WASNES AU BAC, WAVRECHAIN SOUS FAULX, MARQUETTE EN OSTREVANT :**

## **3/ PROJET MICRO-CRECHE :**

## **1/ MODIFICATION BUDGETAIRE N° 3 :**

Il est nécessaire d'effectuer des ajustements budgétaires afin de pourvoir à des dépenses imprévues.

A savoir :

### **Section d'investissement :**

<b>Chapitre 23 Immobilisations en cours</b>	-	<b>2 450.00 €</b>
Article 2313 Immobilisations en cours-construction	-	2 450.00 €
<b>Chapitre 20 Immobilisations incorporelles</b>	+	<b>2 400.00 €</b>
Article 2051 Concessions et droits similaires (site internet Mairie)	+	2 400.00 €
<b>Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées</b>	+	<b>50.00 €</b>
Article 1641 Emprunts en euros	+	50.00 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

DECISION :

Adopté à l'unanimité.

**2/ DESIGNATION DE TROIS PROPRIETAIRES DE PARCELLES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE L'ASSOCIATION FONCIERE IINTERCOMMUNALE DE REMEMBREMENT DE WASNES AU BAC, WAVRECHAIN SOUS FAULX, MARQUETTE EN OSTREVANT :**

Le bureau de l'AFIR est arrivé à son terme. Conformément aux dispositions de l'article R 133.3 du Code Rural et de l'article 10 du statut de l'AFIR, il appartient au Conseil Municipal de désigner trois propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de l'AFIR pour constituer le nouveau Bureau. Le conseil municipal est invité à se prononcer.

**DECISION :**

Sont désignés, à l'unanimité, membres à voix délibératives :

- Monsieur CACHERA Alain, 8 ter rue François Mitterrand, 59252 Marquette-En-Ostrevant
- Monsieur LEFEBVRE Philippe, 60 A rue Emile Zola, 59252 Marquette-En-Ostrevant
- Monsieur GRATTEPANACHE Christian, 30 rue Emile Zola, 59252 Marquette-En-Ostrevant

Est désigné, à l'unanimité, membre à voix consultative :

- Monsieur POULAIN Pascal, 999 rue François Mitterrand, 59252 Marquette-En-Ostrevant

**3/ PROJET MICRO-CRECHE :**

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de création d'une micro-crèche par l'association ACCES, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil général.

Monsieur le Maire précise que les communes d'Emerchicourt, Marcq-en-Ostrevant, Wavrechain-sous-Faulx, Mastaing et Wasnes-au-Bac ont renoncé au projet.

Considérant que les cinq communes n'ont pas répondu favorablement à ce projet, et que, par conséquent, la commune ne peut prendre en charge le financement afférent à cette opération,

Le conseil municipal, à 10 voix pour (dont 1 pouvoir), 3 abstentions (MMES CARPENTIER, DEVERT et ROBAS) et 1 contre (Mme DELFORGE),

- DECIDE de renoncer au projet.

**DIVERS :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier, en date du 21 novembre 2014, qui lui a été adressé, ainsi qu'à l'ensemble du conseil municipal, par Madame PISZCZYGLOWA Marie, en sa qualité de directrice de centre. Il précise que Madame PISZCZYGLOWA a contacté Monsieur RENAULT Denis afin de s'assurer que ce courrier soit diffusé à l'assemblée. Monsieur SAUVAGE Daniel souhaite quelques précisions.

Monsieur le Maire précise que Madame PISZCZYGLOWA a été reçue par Madame DELFORGE et lui-même au sujet du fonctionnement du centre de loisirs de juillet 2014, que le contenu de son courrier et sa situation ont été évoqués lors de la commission scolaire-périscolaire en date du 11 décembre 2014, et qu'il a été décidé de ne pas donner suite à sa demande de réunion entre les animateurs, la direction de l'ALSH et les membres du conseil municipal. Cela ne s'est jamais produit durant les années antérieures.

Il est précisé que Monsieur le Maire et la nouvelle commission périscolaire souhaitent lancer un appel à candidature pour l'ensemble des postes d'animation notamment le poste de direction (CDD), pour les centres de loisirs 2015.

La candidature de Madame PISZCZYGLOWA sera étudiée au même titre que les autres, à savoir, en référence à une grille de compétences précises (savoir manager une équipe, gérer un budget recommandé par les élus ...).

Le 11 décembre 2014, la commission a rappelé ses objectifs de travail pour l'année 2015, à savoir établir une fiche de poste pour la mission de direction.

Après délibération, le conseil municipal n'émet aucune remarque.

Les Conseillers,

Le Maire,